

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	3 mars 2026
Numéro	26.331	Heure	11h34

Auteur-e(s) : Nadia Chassot	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Avenir du vote électronique à Neuchâtel	
Contenu : Entre 2023 et 2025, le Conseil fédéral a autorisé la mise en place de tests limités du vote électronique dans quatre cantons : Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et Grisons. Le système utilisé est celui développé par La Poste Suisse. Il appartient à chaque canton de décider s'il souhaite proposer le vote électronique à ses électeur-trice-s. Le canton de Neuchâtel a, pour sa part, suspendu sa participation. Envisage-t-il de rejoindre à nouveau cette phase d'essai en sollicitant une nouvelle autorisation fédérale à l'avenir ?	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Nadia Chassot		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :